

ORGANISÉ PAR LE CENTRE SOCIOCULTUREL DU LANGENSAND

DE 8H
À 18H



VIDE GRENIER SOLIDAIRE

DIMANCHE 19 MARS 2023
HALLE AUX HOUBLONS

INSTALLATION DES EXPOSANTS : SAMEDI DE 14H À 18H ET DIMANCHE DE 6H À 8H

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS : 03 88 73 49 04 OU ACCUEIL@CSC-LANGENSAND.COM

REGLEMENT

- Le vide-grenier est ouvert uniquement aux particuliers, à condition de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et accompagné de son règlement et de la photocopie recto verso de votre pièce d'identité. Le jour même ne seront acceptées que les réservations payées d'avances. **PLACES LIMITEES.** Les participants des 2 dernières éditions (mars 2019 et mars 2022) sont prioritaires jusqu'au 4 FEVRIER 2023 (Sous réserve des places disponibles).

- Les stands de boissons, de restauration ainsi que de denrées alimentaires sont exclus car réservés à l'organisateur.

- La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que Militaria. L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché. Les bouteilles de gaz sont strictement interdites. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.

- Les animaux doivent être tenus en laisse.

- L'Association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de détériorations ou d'accidents pouvant survenir aux stands ainsi qu'aux biens des exposants dans le périmètre de la manifestation.

- L'emplacement correspond à 5 mètres linéaires. Le prix de l'emplacement est de 15€. Possibilité de louer des tables (longueur = 2m) au tarif de 2€/table. Une participation supplémentaire facultative, sous forme de don, peut être faite afin de soutenir le projet humanitaire du CSC du Langensand au Sénégal.

- Mise en place des exposants **de 6h à 8h (possibilité la veille de 16h à 18h sur demande)**

- Le numéro de votre emplacement vous sera indiqué par mail quelques jours avant la manifestation.

- Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non occupation.

- Chaque exposant est prié de nettoyer sa place et la rendre dans un état correct sous peine de se voir refuser l'accès les années suivantes. Le sac de déchets sera à déposer le soir à la sortie.

- La vente d'animaux vivants ou empaillés est strictement interdite.

- L'organisateur ne pourra pas prendre en charge les essais des appareils électriques.

- **L'Association se donne le droit de refuser la participation à des exposants et de renvoyer toute personne posant des problèmes durant la journée.**

- **Les articles proposés n'auront pas été achetés dans le but de leur revente.**

- **La participation au vide-grenier revêt d'un caractère exceptionnel.**

- **En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende, dans certains cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.**

- **La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous dégâts, ou accidents provoqués par eux.**

- **En cas de non-respect de ce règlement déposé à la mairie de Haguenau, l'Association organisatrice sera seul juge, et peut même procéder à l'exclusion.**

